

Rencontre Marchés de Noël du Québec

Le vendredi 10 novembre 2021 à 10 h

État de la situation sur les mesures sanitaires

Rencontre tenue conjointement par le
Regroupement des marchés de Noël du Québec et Événements Attractions Québec



Événements
Attractions
Québec



Quelles sont les règles à suivre?

Marchés de Noël

Relèvent des consignes du MAPAQ et doivent suivre les mêmes règles que les marchés publics.

- Doivent proposer majoritairement de l'alimentaire.
- Se référer au document [MARCHÉS PUBLICS – Guide d'application des mesures de prévention recommandées dans le contexte de la COVID-19](#)

Si l'événement présente des métiers d'arts à l'intérieur :

- À confirmer.

Zones d'animation

Relèvent des consignes pour les promoteurs de festivals et événements.

- Pour les fêtes et festivals, se référer au document [Plan de SÉCURITÉ SANITAIRE COVID-19 de l'industrie touristique](#)
- Pour les attraits touristiques, se référer au document suivant [Plan de SÉCURITÉ SANITAIRE COVID-19 pour les attraits](#)

Est-ce que je dois clôturer mon lieu?

Marchés de Noël

Idéalement, oui.

Il est aussi recommandé de définir un sens de circulation unique à l'intérieur du marché.

Pourquoi?

- Pour éviter que les gens entrent à plusieurs endroits dans le marché et concentrer l'entrée à un seul endroit (meilleur contrôle du respect des consignes sanitaires, du nombre de personnes, du lavage des mains, etc.).
- Pour éviter que les files d'attente à chacune des maisonnettes s'entrecoupent.

Zones d'animation

Oui.

Pourquoi?

- Afin de gérer les rassemblements les activités avec spectateurs qui restent debout ou assis (installation sans sièges fixes) et les activités avec spectateurs qui circulent dans une installation temporaire, **il est obligatoire** de délimiter les sections par des barrières physiques.
- Afin de faciliter la tenue du registre des visiteurs.
- Il est important que les entrées et sorties ne soient pas les mêmes que celles du marché et qu'elles ne se croisent pas.

Est-ce que le passeport vaccinal est exigé pour les visiteurs?

Marchés de Noël

Non.

Zones d'animation

Oui. De plus, un registre doit être tenu.

Est-ce que le passeport vaccinal est exigé pour les producteurs, artisans, bénévoles et travailleurs?

Marchés de Noël et zones d'animation

Non. Pour l'instant, le passeport vaccinal est exigé seulement pour la clientèle.

Est-ce que les producteurs et artisans doivent respecter des mesures particulières?

Oui.

Ce sont les règles du commerce de détail qui s'appliquent dans leur cas.

Étant donné qu'il est impossible d'effectuer une vente tout en respectant une distanciation de 1 mètre, les artisans et producteurs doivent soit porter le masque, soit être à l'arrière d'un plexiglass.

Peut-on faire des dégustations?

Oui, mais sous certaines conditions.

Les dégustations ne peuvent pas être proposées sous forme de plateaux. Elles doivent être offertes en portion individuelle à consommer devant la maisonnette.

Pour les mets préparés sur place, ils devront être consommés à l'extérieur du marché de Noël soit dans une zone que vous allez créer (qui implique beaucoup de contrôles sanitaires) ou à la maison.

Peut-on faire des dégustations de vin, de vin chaud ou autre alcool?

Nous n'avons pas les informations en ce moment concernant ce type de dégustation.

Il est toutefois permis de vendre du vin ou de l'alcool en bouteille non ouverte. Des informations suivront au niveau de la consommation sur place.

Peut-on prévoir une activité avec le Père Noël?

Oui, mais elle devra se tenir à l'extérieur du marché, dans la zone des animations.

Pourquoi?

Afin de ne pas créer de rassemblement à l'intérieur du marché et d'être en mesure de le gérer avec les règles applicables pour les festivals et événements.

De plus, étant donné que la distanciation ne pourrait pas être respectée, il n'est pas permis que les enfants s'assoient sur le Père Noël.

Nous attendons des réponses concernant la remise de cadeaux aux enfants.

Est-ce que je peux tenir un défilé?

Étant donné qu'il ne sera pas possible de gérer les rassemblements causés par un défilé, il est fortement recommandé de ne pas en tenir.

Vous pouvez toutefois joindre votre Direction de santé publique régionale afin d'en discuter.

Est-ce que les feux de foyers sont autorisés?

Oui, en autant qu'ils ne créent pas d'attroupement.

Il est fortement recommandé de ne pas mettre de bancs près des foyers.

Est-ce que les animations spontanées sont autorisées à l'intérieur du marché?

Oui, si les conditions suivantes sont réunies :

- Elles ne donnent pas lieu à un attroupement.
- Leur durée est de quelques minutes seulement.
- Les spectateurs doivent maintenir une distance de 1 mètre.
- La prestation doit cesser si le nombre de personnes qui y assistent rend impossible le maintien de la distanciation nécessaire.

Est-ce que je peux annoncer ma programmation?

Il n'est pas recommandé d'annoncer votre programmation.

Vous pouvez toutefois le faire pour les activités avec un nombre de places limitées et pour lesquelles vous pouvez gérer l'attroupement (notamment par des réservations).

Dans ce cas, le passeport vaccinal sera exigé, ainsi qu'un registre des visiteurs.

Que dois-je faire pour m'assurer de respecter les règles sanitaires?

Dans l'ordre :

1. Rédiger votre plan sanitaire (pour tous – marchés et zones d'animation).
2. **Si vous avez une zone d'animation**, remplir et expédier [l'attestation du promoteur](#) à la Direction de santé publique de votre région.
3. La Santé publique ne donne aucune autorisation. Ils vous contacteront s'ils ont des questions ou si des mesures sanitaires supplémentaires ou différentes de celles que vous avez proposées sont souhaitables.

Les informations contenues dans ce document sont celles en date du 10 septembre 2021.

Pour des questions précises concernant votre marché de Noël, n'hésitez pas à contacter votre Direction de santé publique régionale : [voir la liste](#).

Pour des renseignements sur les consignes sanitaires pour les événements et attractions, contactez [Événements et Attractions Québec](#).

Pour joindre le Regroupement des marchés de Noël, [contactez Joanne Dubois par courriel](#).

Il est de votre responsabilité de vous tenir au courant des mises à jour concernant les mesures sanitaires à appliquer.